



Communiqué de presse

Lucerne, le 11 janvier 2017

Les entreprises de sécurité privées doivent enfin être soumises à une réglementation unifiée!

FSFP – La Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police FSFP a pris acte avec déception de la décision de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), qui déclare ne pas pouvoir introduire le Concordat sur les prestations de sécurité effectuées par des personnes privées (CPSP). «Il est regrettable qu'après une si longue période, les entreprises de sécurité privées ne puissent toujours pas s'appuyer sur une réglementation unifiée», déplore Max Hofmann, Secrétaire général de la FSFP, qui insiste: «Il faut maintenant absolument introduire une telle réglementation au niveau fédéral.»

Comme l'Association des entreprises suisses de services de sécurité (VSSU), la FSFP soutient depuis des années l'introduction d'une réglementation nationale unique, susceptible d'apporter de la clarté et de simplifier le travail des entreprises concernées. «Nous admettons naturellement les conceptions fédéralistes et les compétences des cantons dans le domaine de la sécurité intérieure. Mais il devrait être possible d'imposer au secteur sensible de la sécurité privée les meilleures conditions possibles pour le bien de tous ses acteurs», affirme Max Hofmann.

La motion Seiler Graf doit déboucher sur une solution fédérale

«La Confédération doit maintenant enfin traiter ce problème», affirme Max Hofmann, qui ajoute: «Il faut que la Confédération adopte immédiatement la motion de la Conseillère nationale PS Priska Seiler Graf et initie les actions nécessaires à sa mise en œuvre.» La co-vice-présidente de l'Intergroupe parlementaire Police et sécurité connaît bien ce dossier. En qualité de responsable de la sécurité de la Ville de Kloten, Priska Seiler Graf l'a clairement défini dans sa motion: la fourniture de prestations de sécurité par des personnes privées doit enfin être réglementée sur le plan fédéral. «Pour que les choses deviennent définitivement claires, chacun doit désormais percevoir cette motion comme une véritable chance de solution et participer à sa mise en œuvre», déclare Max Hofmann avec conviction, en précisant encore : «Cela fait trop longtemps que la zone grise qui caractérise ce domaine est néfaste pour la sécurité.»

-
- [Motion «Réglementer enfin au niveau national les prestations de sécurité privées» \(16.3723\)](#)
 - [Communiqué de presse de la CCPJP «Le concordat sur les prestations de sécurité effectuées par des personnes privées n'entrera pas en vigueur le 1^{er} janvier 2017 comme prévu» du 22 décembre 2016](#)

Pour de plus amples informations:

- Max Hofmann, Secrétaire général de la FSFP, tél. 076 381 44 64
- Priska Seiler Graf, conseillère nationale PS, co-vice-présidente de l'Intergroupe parlementaire Police et sécurité, tél. 076 571 06 48